

POLITIQUE DES PROJETS ALIMENTAIRES

REPAS DU MIDI

Admissibilité

Les critères d'admissibilité sont :

- Être inscrit sur la liste de membres de MIELS-Québec;
- Être séropositif au VIH.

Règles de fonctionnement

- Tous les membres PVVIH peuvent bénéficier du repas du midi. Une contribution volontaire est souhaitée.
- Les bénévoles (personnes séronégatives) ont droit à un repas s'ils font du bénévolat le jour même. Dans le cas contraire, ils devront payer une contribution. VOIR ANNEXE POUR LES TARIFS.
- Les employés ont accès aux dîners avec une contribution obligatoire. VOIR ANNEXE POUR LES TARIFS.
- Une contribution obligatoire est demandée à toute personne n'étant pas membre de l'organisme (visiteurs, enfants, accompagnateurs ou toute personne préalablement autorisée qui vient chercher un service pour un membre). VOIR ANNEXE POUR LES TARIFS.
- Il est à noter qu'aucune réservation n'est acceptée.

.....